

LIGUE DE BILLARD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Siège social : 26 rue de Crimée - 69001 LYON

Site internet : <http://www.billard-auvergne-rhone-alpes.com/fr>

Adresse mail : tresorier@billard-auvergne-rhone-alpes.com

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2019 / 2020

VERSION 1 du 6 juin 2019

Impératif

Toutes correspondances et justificatifs sont à transmettre directement au Trésorier :

Monsieur Dominique Corvaisier

18, rue de la Callune

42800 Rive-de-Gier

dcorvaisier@hotmail.com

06 80 89 35 43

TABLE DES MATIERES

A – Tarif des Cotisations et Règlement Financier	3
A1 – Tarif des Cotisations	3
A2 – Règlement Financier	3
B – Barème de la Ligue pour les compétiteurs	4
B1 – Barème de la Ligue	4
B2 – Déplacement Américain	5
B2.1 – Finales de District et de Ligue	5
B2.2 – Phases Qualificatives-Tournois Nationaux – Coupe de France	5
B2.3 – Finales de France Juniors N1 et Féminines	5
B2.4 – Compétitions Internationales	5
B3 – Déplacement Blackball	6
B3.1 – Finales de District et de Ligue	6
B3.2 – TN et Coupe de France par équipe	6
B3.3 – Finales de France	6
B3.4 – Compétitions Internationale	6
B4 – Déplacement Carambole	7
B4.1 – Finales de District et de Ligue	7
B4.2 – Finales de France	7
B4.3 – Finales de France par équipe	7
B4.4 – Tournois Nationaux Masters	7
B5 – Déplacement Snooker	8
B5.1 – Finales de District et de Ligue	8
B5.2 – Compétitions Nationales	8
B5.3 – Finales France par équipe	8
C – Subventions aux clubs	9
C.1 – Organisations TN, Finales de France	9
C.2 – Subvention école de billard section spéciale jeunes	9
C.3 – Organisation d'une AG Ligue	9
C.4 – Organisation Finale de Ligue Blackball, Américain, Snooker	9
C.5 – Subvention ponctuelle aux clubs	9
C.6 – Organisation d'une Finale de Ligue carambole	9
C.7 – Convention scolaire – Pass'scolaire	9
D – Barème de la Ligue pour les dirigeants et arbitres	10
D1 – Barème de la Ligue	10
D2 – Frais de déplacement des dirigeants	10
D3 – Frais de déplacement des arbitres (Carambole et BAP)	10
E – Délégation de dépenses	11
F – Demande de remboursement	11

A – Tarif des Cotisations et Règlement Financier

A1 – Tarif des Cotisations :

	PART FFB	PART LIGUE	MONTANT TOTAL
AFFILIATION CLUB (*)	50,00 €	100,00 € *	150,00 €
LICENCE de + de 21 ans	43,00 €	21,00 €	64,00 €
LICENCE de - de 21 ans	9,00 €	9,00 €	18,00 €
LICENCE Découverte + 21ans	28,00 €	13,00 €	41,00 €

(*) La part Ligue est offerte la première année à tout nouveau club affilié.
 Pour mémoire : la licence indépendante n'existe plus.

A2 – Règlement Financier :

A2.1 : Il est obligatoire, pour obtenir un remboursement ou le paiement d'une facture de fournir à la Ligue un RIB. Il est donc impératif, pour les personnes concernées, notamment lors d'une première demande, ou d'un changement de domiciliation bancaire, de fournir ce RIB.

A2.2 : Concernant le remboursement d'un compétiteur, il sera fait exclusivement à son club d'appartenance. C'est donc à ce dernier de présenter à la Ligue la demande de remboursement, de fournir tous les justificatifs nécessaire au remboursement. Quand il s'agit d'un sportif, obtenir l'accord préalable du responsable de la discipline.

A2.3 : La Ligue se réserve le droit, après accord du comité directeur, de faire toutes les modifications des présentes dispositions financières.

A2.4 : Toutes demandes de participation financière de la Ligue impliquent le respect des présentes dispositions financières.

A2.5 : Toutes demandes, sortant du cadre général des dispositions financières, doivent être formulées dans le mois qui précède l'événement.

B – Barème de la Ligue pour les compétiteurs.

B1 – Barème de la ligue.

Pour tous les compétiteurs recevant un remboursement Fédéral :

(Pour information, essentiellement pour les jeunes et les féminines, la FFB participe à 33% de la base du barème ci-dessous)

La ligue participera également à 33 % de ce barème, sous réserve de fournir le justificatif fédéral du remboursement.

Barème de la Ligue : Il est sur la base du Barème Fédéral.

Les frais kilométriques = 0,23€ le km - la nuitée = 27,40€ - le repas = 13,70€.

(Les péages autoroutiers ne sont pas pris en compte)

Pour tous les autres compétiteurs, qui ne bénéficient d'aucun défraiement de la FFB.

Participation de la ligue aux frais de déplacement :

- Le calcul est sur la base du barème de la Ligue,
- Prise en compte des km aller et retour : en partant de la ville du club d'appartenance et en arrivant dans la ville de la compétition.
- La nuitée à 27.40€
- Le repas à 13.70€
- Prise en charge par la Ligue de 50% de ce calcul

B2 – Déplacements Américain:

B2.1 – Finales de District et de Ligue

Pas de prise en charge par la Ligue

B2.2 – Phases qualificatives – Tournois Nationaux – Coupe de France

Pas de participation de la Ligue, sauf en cas d'un remboursement FFB, où la ligue prendra 33% des frais suivant le barème fédéral.

B2.3 – Finales des championnats de France (Juniors, N1 et Féminines)

La Ligue prenant en charge les frais suivant § B1.

B2.4 – Compétitions Internationales : (voir article § A2.5)

B2.4.1 Championnats d'Europe Individuels Homme & Femme :

Voir les Dispositions Financières de la FFB.

Dans le cas d'une sélection par la CNA d'un joueur de notre Ligue, la Ligue étudiera la demande, si elle est faite au préalable.

B2.4.2 Championnat d'Europe par équipe :

Voir les dispositions Financières de la FFB.

Pour une équipe qualifiée par la CNA, une aide de la Ligue pourra être étudiée, si la demande est faite au préalable.

B2.4.3 Championnat du Monde

La CNA étudiera au cas par cas les demandes de budgets de joueurs qualifiés à un championnat de niveau mondial ordonné par les fédérations dont la FFB est membre (EPBF - WPA - WCBS). Dans le cas d'une sélection par la CNA d'un joueur de notre Ligue, la Ligue étudiera la demande, si elle est faite au préalable.

B3 – Déplacements Blackball

B3.1 - Finales de District et de Ligue :

Pas de prise en charge par la Ligue

B3.2 – Finales de France :

Championnats individuels : Les champions de Ligue sont défrayés sur la base du barème de la Ligue, voir article en § B1.

Championnat par équipe : L'équipe Championne de Ligue, qualifiée pour la Finale de France : Forfait de 200€

B3.3 – Tournois Nationaux et Coupe de France par équipe :

Pas de participation de la Ligue.

B3.4 - Compétitions Internationales :

Pour info, la FFB prend en charge les frais des joueurs à partir de l'aéroport.

La Ligue prend 100% des frais de déplacement au tarif SNCF 2^{ème} classe entre le club d'appartenance et le lieu de regroupement des joueurs.

B4 – Déplacements Carambole

B4.1 - Finales de District et de Ligue

Pas de prise en charge par la Ligue

B4.2 - Finales de France

Pour chaque joueur, qualifié pour une Finale de France, la Ligue participe à hauteur des modalités du barème de la Ligue (voir § B1).

B4.3 - Finales de France par équipe

B4.3.a - Coupe des Provinces / Equipe de Ligue

Rappel :

- Convocation des joueurs par la commission sportive.
- Pas de participation Fédérale.

La ligue participe sur la base :

- Les frais kilométriques sont calculés sur la base du covoiturage(1 voiture)
 - Individuellement ou regroupé de chaque club au point de rencontre
 - Du point de rencontre au lieu de la compétition
- Les nuitées : 3 nuits sur la base de 40€ maxi par joueur et par nuit
- Les repas : 7 repas sur la base de 20€ maxi par joueur

B4.3.b – Championnats par équipes, Jeu de Série, 3 bandes et 5 quilles

Rappel : Les équipes de clubs finalistes aux finales de France, bénéficient du barème fédéral.

La Ligue ajoute une participation forfaitaire de 250€ par équipe finaliste.

B4.3.c - Jeunes équipes de clubs (Challenge Dreher)

Rappel : Les équipes de jeunes finalistes aux Finales de France, bénéficient du barème fédéral.

Si une équipe de notre Ligue s'engage, faire une demande préalable suivant article § A2.5.

B4.4 – Tournois Nationaux :

Pas de participation de la ligue.

B5 - Snooker

B5.1 - Finales de District et de Ligue

Pas de prise en charge par la Ligue

B5.2 - Compétitions Nationales :

Phases de qualifications :

Pas de participation de la Ligue.

Finales de France :

La Ligue participe aux frais de déplacement sur la base du barème suivant l'article § B1.

C - Subventions aux Clubs

C1 Organisations de Finales et Championnats de France ou de Tournois nationaux(TN) :

- Demande d'organisation : toute demande d'organisation doit être adressé au secrétariat de la Ligue et recevoir l'accord de la commission sportive concernée.
- Subvention : Pour chaque organisation, le club percevra de la ligue une aide de 600€ (maximum) dans la limite de 2 organisations dans la saison par club. Les clubs doivent faire une demande préalable au Comité Directeur de la Ligue, accompagnée d'un prévisionnel financier dans le mois qui précède l'évènement.

Cas particulier : Pour une manifestation d'envergure internationale la Ligue étudiera chaque demande et statuera.

C2 La ligue souhaite encourager par une aide financière les clubs qui ont une section spéciale jeune à l'intérieur de leur école de billard..

Un montant forfaitaire maximum de 300 € pourra être attribué aux clubs qui en feront la demande. Cette demande devra préciser le nombre de licenciés jeunes, les jours et horaires des cours, et sera conditionnée à la labellisation FFB de l'école du club.

C3 Subvention de 150 € au club organisateur d'une AG de ligue.

C4 Subvention de 300€ au club organisateur des finales de Ligue regroupées dans les disciplines : Blackball, Américain et Snooker. Si plusieurs clubs, la dotation sera partagée.

C5 Subvention ponctuelles aux clubs : Toute demande de subvention, pour une action ponctuelle de développement, formation, ...etc. doit être faite dans le mois précédant l'action, pour examen et validation par le CD de la Ligue.

La demande doit comprendre :

- Description de l'action, date et lieu
- Prévisionnel Financier de l'action.

Aucune demande postérieure ne sera prise en considération.

C6 Pour le Carambole, subvention de 35 € au club organisateur par finale de ligue, concernant les récompenses.

C7 Subvention de 100€ au club signant une convention avec un établissement scolaire, débouchant sur des Pass'scolaire. Fournir à la demande de dotation la convention signée

D - Barème de la ligue pour les dirigeants et arbitres

D1 – Barème général.

- Les frais kilométriques = 0,23€ le km
- La nuitée = 27,40€
- Le repas = 13,70€.
- Le parking

D2 – Barème dirigeants et personnes missionnées.

- Les frais kilométriques = 0,23€ le km
- Les péages (réel justificatifs)
- La nuitée = 55€
- Le repas = 25€.
- Le parking

Ce barème est concédé aux élus du comité directeur de la LBARA au titre de leur engagement associatif bénévole, ainsi qu'aux personnes missionnées (morales ou physiques) par le Président, le bureau ou le comité Directeur.

Les factures et justificatifs de dépenses accompagnent obligatoirement toutes les demandes. Toute demande exceptionnelle dépassant ce barème nécessite l'aval préalable du bureau de la Ligue.

D3 - Frais de déplacement des Arbitres (Carambole et BâP)

Pour tous les arbitres convoqués officiellement par la **Commission Juges et Arbitres de la Ligue** pour les finales de ligue, les finales et championnats de France et les tournois nationaux, les frais de déplacement sont pris en charge sur la base du § D2.

En l'absence de factures et justificatifs de dépenses dans le délai imparti, les remboursements des personnes affiliées aux barèmes § D2 et § D3 se feront au barème § D1.

E - Délégation de dépenses.

En dehors des présentes Dispositions Financières, toutes dépenses exceptionnelles supérieures à 1000€, doivent être validées par le comité directeur et préalablement instruite auprès du Trésorier de la Ligue accompagnée d'un bon de commande préalable.

Un bon de commande peut être édité et validé par un membre du comité directeur.

F - Demande de Remboursement.

Pour une demande de remboursement en bonne et due forme d'un dirigeant, d'un arbitre, ou d'un joueur, le demandeur devra récupérer sur le site de la ligue le formulaire à remplir obligatoirement et l'envoyer au bureau de la ligue pour les dirigeants, à la commission des juges et arbitres pour les arbitres et enfin aux commissions sportives pour les joueurs et ce pour acceptation.

Dans tous les cas, toutes les demandes de remboursement adressées à la ligue au-delà des 45 jours, suivant la dépense/le déplacement, seront rejetées.

Aucun remboursement ne sera possible sans le respect de cette règle.